



DEL/NN/10/12/218

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010**

<p>Date de Convocation 07-12-2010</p> <p>Date d’Affichage 07-12-2010</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 05 - absents 04</p>	<p>Le 14 décembre Deux Mille Dix à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de la Commune de l’Ile d’Yeu, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bruno NOURY, Maire.</p> <p>PRESENTS : Bruno NOURY, Maire</p> <p>Moïsette DUPONT, Guy BEZILLE, Mireille BOUTET, Henri ARQUILLIERE, Sylvie GROC, Pierre MECHIN, Blandine HENRY et Yannick RIVALIN, Adjointes au Maire,</p> <p>Marlène HACPILLE, Claudie BILLE, Patrice BERNARD, Sébastien CHAUVET, Fabienne COUTHOUIS, Carole CHARUAU, Philippe AUDEON, Monique TARAUD et Jacques FORESTIER, Conseillers Municipaux,</p> <p>PROCURATIONS : André TARAUD, Pascal GUEHO, Judith LE RALLE, Sandrine TARAUD et Marie-Thérèse LEROY qui avaient donné respectivement procuration à Henri ARQUILLIERE, Pierre MECHIN, Sylvie GROC, Marlène HACPILLE et Jacques FORESTIER</p> <p>ABSENTS : Monique CADOU, Louis DUPONT, Bruno GIRARD et Vincent BUCHOUL</p> <p>SECRETAIRE : Philippe AUDEON</p>
---	---

218-TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Guy BEZILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à mettre en application, à partir du 1^{er} janvier 2011, les tarifs ci-dessous :

OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC		2010 (tarif TTC)	2011 (Tarif TTC)	
Terrasse, étalage, Etc... le m ² annuel	de 0 à 10 m ²	16,50 €	17,00 €	
	de 11 à 20 m ²	20,00 €	20,60 €	
	de 21 à 50 m ²	23,50 €	24,20 €	
	plus de 50 m ²	29,00 €	29,90 €	
Chevalet	L'unité annuel	35,00 €	38,50 €	
Ganivelles	l'unité (jour ouvré)	2,50 €	3,00 €	
Activités foraines : paiement par quinzaine du 15 juin au 15 septembre				
Manège	l'emplacement (mensuel)	450,00 €	460,00 €	
		de 0 à 10 m ²	8,00 €	8,50 €
		de 11 à 20 m ²	10,00 €	11,00 €
Autre activité foraine avec remorque le m ² (mensuel)	de 21 à 50 m ²	11,50 €	12,50 €	

SOUS-PRÉFECTURE
DES SABLES D'OLONNE

21 DEC. 2010

COURRIER-ARRIVÉE

Fait et délibéré les jours, mois
et an que dessus
Pour extrait conforme
Le MAIRE.

Le Maire,
Bruno NOURY